

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 11 octobre 2022 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 146, rue Cusson

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogations mineures concerne un projet d'implantation d'une clôture dont la hauteur et la distance avec la ligne avant sont non conformes à la réglementation en vigueur, et vise à:

- Permettre l'implantation d'une clôture en marge avant d'une hauteur de 1,83 mètre alors que le règlement de zonage n° 901 exige une hauteur maximale de 1 mètre;
- Permettre l'implantation d'une clôture dans la marge avant à une distance de 0 mètre de la ligne avant alors que le règlement de zonage n° 901 exige une distance de 3,0 mètres de la ligne avant.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville au plus tard à 16 h le 11 octobre 2022. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 26 septembre 2022.

M^e Luc Drouin
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier